

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 7TH5-X0WR-Q00J-FADR

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h  
Téléphone:+49 (0) 6132 - 84463

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Sulfate de manganèse  
Sulfate de zinc heptahydraté  
hydrogénosulfate de potassium  
acide borique

#### Étiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1      Date de révision: 02.12.2024      Numéro de la FDS: M0171      Date de dernière parution: 19.11.2024  
Date de la première version publiée: 19.11.2024

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais inorganique

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Sulfate de manganèse	10034-96-5 232-089-9 01-2119456624-35-XXXX	Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
Sulfate de zinc heptahydraté	7446-20-0 231-793-3 01-2119474684-27-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxicité aiguë	>= 1 - < 2,5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1      Date de révision: 02.12.2024      Numéro de la FDS: M0171      Date de dernière parution: 19.11.2024  
Date de la première version publiée: 19.11.2024

		Toxicité aiguë par voie orale: 1.710 mg/kg	
hydrogénosulfate de potassium	7646-93-7 231-594-1 016-056-00-4 01-2119489441-34-XXXX	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 3
acide borique	10043-35-3 233-139-2 005-007-00-2 01-2119486683-25-XXXX	Repr. 1B; H360FD	>= 0,3 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
Méthémoglobinémie
- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
- 

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Poudre chimique sèche  
Brouillard d'eau  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Sable

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Le produit lui-même ne brûle pas.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1      Date de révision: 02.12.2024      Numéro de la FDS: M0171      Date de dernière parution: 19.11.2024  
Date de la première version publiée: 19.11.2024

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver à l'écart des acides forts.  
Conserver à l'écart des bases fortes.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Sulfate de manganèse	10034-96-5	TWA (fraction inhalable)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Manganèse)	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA (Fraction alvéolaire)	0,05 mg/m <sup>3</sup> (Manganèse)	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME (fraction inhalable)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Manganèse)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
		VME (Fraction alvéolaire)	0,05 mg/m <sup>3</sup> (Manganèse)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1	Date de révision: 02.12.2024	Numéro de la FDS: M0171	Date de dernière parution: 19.11.2024 Date de la première version publiée: 19.11.2024
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

---

Remarques	: Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	: En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	: Filtre de type P
Mesures de protection	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Couleur	: vert
Odeur	: aucun(e)
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité	: Ne brûle pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1	Date de révision: 02.12.2024	Numéro de la FDS: M0171	Date de dernière parution: 19.11.2024 Date de la première version publiée: 19.11.2024
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

---

Température d'auto-inflammation	:	ne s'enflamme pas
Température de décomposition	:	> 130 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
pH	:	2 - 5 (20 °C) Concentration: 100 g/l
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Densité	:	non déterminé
Masse volumique apparente	:	env. 1.025 kg/m <sup>3</sup>
Caractéristiques de la particule Répartition de la taille des particules	:	D50 = 325 µm ± 70 µm Mesure technique: analyse par tamisage

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

---

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.  
Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Surface (s) chaude (s)  
Sources directes de chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes  
Matières organiques  
Acides forts  
Poudres métalliques

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre  
Oxydes de phosphore  
Oxydes d'azote (NOx)

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **Sulfate de manganèse:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1	Date de révision: 02.12.2024	Numéro de la FDS: M0171	Date de dernière parution: 19.11.2024 Date de la première version publiée: 19.11.2024
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.710 mg/kg  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.  
Remarques: substance anhydre

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

### Composants:

#### Sulfate de manganèse:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

#### Sulfate de zinc heptahydraté:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

### hydrogénosulfate de potassium:

Evaluation : Provoque de graves brûlures.

### acide borique:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1	Date de révision: 02.12.2024	Numéro de la FDS: M0171	Date de dernière parution: 19.11.2024 Date de la première version publiée: 19.11.2024
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

---

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Composants:**

##### **Sulfate de manganèse:**

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

##### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

##### **hydrogénosulfate de potassium:**

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

##### **acide borique:**

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Sulfate de manganèse:**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

##### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

##### **hydrogénosulfate de potassium:**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

##### **acide borique:**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

---

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Sulfate de manganèse:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

##### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

##### **hydrogénosulfate de potassium:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

##### **acide borique:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Sulfate de manganèse:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

##### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

##### **hydrogénosulfate de potassium:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

##### **acide borique:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

---

### Composants:

#### **Sulfate de manganèse:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

#### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

#### **hydrogénosulfate de potassium:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

#### **acide borique:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale  
- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **Sulfate de manganèse:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **hydrogénosulfate de potassium:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1	Date de révision: 02.12.2024	Numéro de la FDS: M0171	Date de dernière parution: 19.11.2024 Date de la première version publiée: 19.11.2024
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

---

### **acide borique:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Sulfate de manganèse:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

#### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **hydrogénosulfate de potassium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **acide borique:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Sulfate de manganèse:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

#### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

#### **hydrogénosulfate de potassium:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### **acide borique:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **Sulfate de manganèse:**

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 4.496,89 µg/l  
Durée d'exposition: 30 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 µg/l  
Durée d'exposition: 20 jr

##### **Sulfate de zinc heptahydraté:**

Toxicité pour les poissons : CL50 : 315 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1.480 µg/l  
Durée d'exposition: 30 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 14 - 718 µg/l  
Durée d'exposition: 21 jr

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

##### **acide borique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 79,7 mg/l  
Remarques: Bore



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 91 mg/l Remarques: Bore
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 52,4 mg/l Remarques: Bore
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 6,4 mg/l Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Remarques: Bore
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 14,2 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Remarques: Bore

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### hydrogénosulfate de potassium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

##### acide borique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,09 (22 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### Sulfate de manganèse:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version 1.1	Date de révision: 02.12.2024	Numéro de la FDS: M0171	Date de dernière parution: 19.11.2024 Date de la première version publiée: 19.11.2024
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

---

(vPvB).

### hydrogénosulfate de potassium:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### acide borique:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA\_P** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA\_P** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA\_P** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA\_P (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Base réglementaire : Code IMSBC  
Remarques : Il n'est pas autorisé de transporter le produit en vrac.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
acide borique (Numéro sur la liste 30)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : acide borique

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. nitrate de potassium (ANNEXE II)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	:	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Basfoliar® Fruit SP 7-8-34

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.11.2024
1.1	02.12.2024	M0171	Date de la première version publiée: 19.11.2024

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Repr. 1B	H360FD
Aquatic Chronic 3	H412

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR